

Compte-rendu de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL
du 24 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques DUBOIS, Maire

Etaient présents : *Dubois Jacques, Druon Odile, Gollunski Carole, Desaut Pascal, Dufurnez Géry, Delfolie Wattiez Jocelyne, Laurent Marie-Dominique, Petit Christophe, Deroo Matthieu, Sénéchal Valentin, Lecoeuvre Francine.*

Absents excusés : *Caron Marie-Christine ayant donné pouvoir à Odile DRUON, Lemay Anne ayant donné pouvoir à Dubois Jacques*

Absents : *Demonchy David, Robert Francis*

M. Valentin SÉNÉCHAL a été élu secrétaire

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL

Compte-rendu du 09 Décembre 2022

Approuvé à l'unanimité par 13 voix pour (dont 2 pouvoirs)

TRAVAUX

Monsieur le Maire communique à l'assemblée les travaux terminés :

- Clôture Mairie les travaux ont été réalisés par la SARL TOUZE pour un montant 2.820 € TTC.
- Ancien Cimetière : Démontage et terrassement de l'ancienne clôture, (à gauche de la montée de l'escalier). Les travaux ont été réalisés par la Société BRUNEAU Nicolas pour un montant de 2.250 € TTC.
- Salle des sports : les travaux de remplacement des vitres sont en cours, ces travaux sont réalisés par la société DECORTE pour un montant de 8.788,75 € TTC. La société d'assurance swiss life a reversé à la commune la somme de 7.851,98 € pour ce sinistre.

Suite à la mise en sécurité de l'immeuble, 50, Rue de l'église et à l'évacuation des occupants ; Un dégât des eaux a eu lieu en leurs absences. La responsabilité de la mairie n'est pas engagée, il ressort du rapport d'expertise du cabinet EUREXO, la présence d'une fuite d'eau sur le réseau privatif de l'habitation.

AMENAGEMENT DU PARVIS DE L'ECOLE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

CAPH : DOTATION DE RURALITE

Il est proposé au conseil municipal :

- De solliciter de la CAPH la dotation de ruralité pour l'opération d'investissement suivante :

Aménagement du parvis de l'école

Coût total estimé : 898.330,56 € TTC (744.442,13 € HT)

FCVTA estimatif : 146.541,94 €

DOTATION DE RURALITE ATTENDUE (30 %) : 224.036,58 €

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	729.442,13	Caph dotation ruralité	224.036,58
Honoraires	15.000,00	Région FAPL	15.000,00
		Département ADVB	300.000,00
		Autofinancement	205.405,55
Montant total du projet HT	744.442,13	Montant total des recettes HT	744.442,13

Approuvé à l'unanimité des membres présents :

- De solliciter de la CAPH l'attribution de la dotation ruralité pour l'opération « Aménagement du parvis de l'école ».
- Approuve l'avant-projet et le plan de financement des travaux précités.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

DEPARTEMENT : ADVB - CLASSIQUE

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de l'Aide Départementale aux villages et Bourgs, le Département propose des subventions pour financer les travaux des espaces publics qualitatifs.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette subvention (40 % pour les projets supérieurs à 70.000 € HT, montant maximum de la subvention 300.000 €) pour les travaux du parvis de l'école.

Le montant subventionnable prévisionnel est 744.442,13 € HT.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	729.442,13	Caph dotation ruralité	224.036,58
Honoraires	15.000,00	Région FAPL	15.000,00
		Département ADVB	300.000,00
		Autofinancement	205.405,55
Montant total du projet HT	744.442,13	Montant total des recettes HT	744.442,13

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

* Approuve l'avant-projet et le plan de financement des travaux précités.

* Sollicite l'attribution l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs - classique auprès du Département du Nord pour les travaux du parvis de l'école.

REGION FAPL

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de la politique d'Aides aux communes et aux territoires (ACTes), la Région propose l'appel à projet « fonds d'appui aux projets locaux des communes de moins de 2000 habitants »

Monsieur le Maire propose de solliciter cette subvention d'un montant de 15.000 € pour les travaux du parvis de l'école.

Le montant subventionnable prévisionnel est 744.442,13 € HT.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	729.442,13	Caph dotation ruralité	224.036,58
Honoraires	15.000,00	Région FAPL	15.000,00
		Département ADVB	300.000,00
		Autofinancement	205.405,55
Montant total du projet HT	744.442,13	Montant total des recettes HT	744.442,13

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

* Approuve l'avant-projet et le plan de financement des travaux précités.

* Sollicite l'attribution le fonds d'appui aux projets locaux auprès de la région pour les travaux du parvis de l'école.

SIDEN-SIAN : Fiscalisation de la contribution « Défense Extérieure Contre l'Incendie » 2023 Remplacement en tout ou partie de la contribution de la commune, au titre de la défense extérieure contre l'incendie, par le produit des impôts.

Le Conseil Municipal décide de s'opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie », décide d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune

Approuvé à l'unanimité.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL : MISE EN PLACE DES 1607 HEURES A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022

Approuvé à l'unanimité

ADHESION AUX SERVICES DE PREVENTION DU CDG59 – POLE SANTE AU TRAVAIL

Considérant que les Autorités territoriales doivent veiller à la sécurité et à la protection de la santé de leurs agents-es ;

Considérant que, pour faire face à ces obligations, les employeurs publics peuvent faire appel à l'assistance des centres de gestion, qui selon les dispositions de l'article L. 452-47 du Code Général de la Fonction Publique, peuvent créer des services de médecine préventive ou des services de prévention des risques professionnels, qui sont mis à la disposition des Collectivités Territoriales qui en font la demande ;

Considérant que le CdG59 a mis en place un pôle santé au travail regroupant un service de médecine professionnelle et préventive et un service de prévention des risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité ;

Considérant les prestations offertes par le Pôle Santé au travail du CdG59 telles que décrites dans la convention d'adhésion annexée à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 Voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 Voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Adhère à compter du 1^{er} janvier 2023, à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au Travail,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le CdG59,
- Inscrit les crédits correspondants au budget de la commune selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle Santé au Travail.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (C.A.F.).

Mme DRUON, Adjointe au Maire, expose à l'assemblée la future convention territoriale globale qui est un engagement multi-partenarial pour mettre en œuvre un projet de territoire pouvant couvrir différentes thématiques : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, AVS, logement, accès aux droits, etc.

Les signataires sont à minima les Collectivités, les Agglomérations et la CAF.

La CTG constitue un cadre politique entre la CAF et les collectivités.

La convention est en attente de validation auprès de la CAPH.

L'ensemble du conseil souhaiterait recevoir davantage d'informations sur le fonctionnement de cette nouvelle convention.

QUESTIONS DIVERSES

- Achat d'une banderole pour le marché du mardi soir (tous les 15 jours).
- L'opération village propre se déroulera le samedi 18 mars 2023 de 9 h à 11 h.
- Remplacement de l'adjoint administratif : Relance de la procédure auprès du Centre de Gestion.
- Prix des drains, fourniture et pose, devant les nouvelles constructions : A revoir lors d'une prochaine réunion de conseil.

Adoptée à l'unanimité

- Jeux inter-villages à Bruille St Amand Les 12 et 13 Mai 2023 (Bruille St Amand, Thun St Amand et Nivelle). Une subvention de 300 € sera versé à l'association « 'Bruille en fête » de Bruille St Amand pour l'organisation de ces journées.

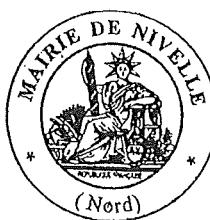
Adoptée à l'unanimité

Droit de préemption

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la maison se situant 840, Rue d'en Bas cadastrées A N° 1858, 1859 et 2760 à Nivelle est en vente, La parcelle A N° 2760 est classée en zone A au PLUI. Afin de désenclaver, les parcelles de la couture des Grands Trieux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle.

Après discussion, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'acquisition de cette parcelle et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès de l'agence notariale et les services fiscaux pour avoir une estimation de cette parcelle.

Lu et approuvé
Le Maire
Jacques DUBOIS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jacques Dubois".

